VILLE D'OLLIOULES

AGIR AUJOURD'HUI, C'EST MIEUX VIVRE DEMAIN.

LA ZONE BLEUE

EN CENTRE-VILLE



2 ZONES À VOTRE DISPOSITION :

30 MINUTES ET 2 HEURES

LA ZONE BLEUE VOUS FACILITE LA VIE

RESPECTEZ LÀ !

Retrouvez toutes les informations sur le site www.ollioules.fr - (Liste des zones au dos de ce flyer)

LA NORIA

Quartier Culturel d'Ollioules

VOS QUESTIONS NOS RÉPONSES



LE STATIONNEMENT

Tous les stationnements publics restent **gratuits**.

LA ZONE BLEUE

La zone bleue s'élargit en centre-ville avec deux zones distinctes : **2 heures** de stationnement ou **30 minutes** (uniquement rues Nationale, République et le long du parking Lemoyne rue République) avec apposition **obligatoire** du disque de stationnement. Des **zones blanches** (stationnement au-delà de 2 heures) restent bien sûr disponibles au centre-ville et surtout sur les espaces Orlandi 1-parking du stade et Orlandi 2 avec près de 300 places et le nouveau parking de la Capellane (150 places) en face de la Caserne des pompiers, entrée par la RD 26.

COMMENT FONCTIONNE LA ZONE BLEUE ?

Le stationnement en zone bleue est gratuit sur présentation d'un **disque de stationnement** déposé derrière le pare-brise du véhicule. Le stationnement est limité à 30 minutes ou 2 heures (selon votre emplacement) **tous les jours** de 9h à 12h et de 14h à 19h, sauf les dimanches et jours fériés. En dehors de ces heures, le stationnement est **libre**.

OÙ TROUVER LES DISQUES DE STATIONNEMENT ?

Depuis février 2023, la ville distribue **gratuitement** des disques de stationnement aux accueils de l'Hôtel de Ville et de l'espace Pierre Puget.

EST-CE QUE LES RUES SERONT FERMÉES LORS DU CHANTIER ?

Non, les rues ne seront pas fermées lors des travaux et vous pourrez accéder aux **commerces** et aux **services** et également **circuler en ville**. La double voie de la rue De Hauteclocque sera **ponctuellement** réduite à une voie selon la progression des travaux.

PUIS-JE STATIONNER SUR LA PLACE JEAN JAURÈS ?

Oui, **33 places** zone bleue ont été tracées pour un stationnement de **2 heures maximum**, tous les jours sauf les jeudis et samedis, jours de marché et lors des festivités estivales. De nouvelles places zone bleue ont aussi été matérialisées cours Voltaire et rue Nationale.

PUIS-JE ME DÉPLACER EN BUS ?

La navette bus gratuite qui fait la liaison parking Orlandi 2/centre-ville le jeudi et le samedi de 8h à 12h30 est **maintenue pendant les travaux**.

NOUVEAUTÉ : LES BUS DU RÉSEAU MISTRAL EN ACCÈS GRATUIT.

Depuis le 2 mai 2023 et pour une durée de 2 ans. Accès gratuit aux bus de ligne 11B, 12 et 122 du réseau Mistral depuis l'arrêt « Parking Orlandi » vers l'ensemble des arrêts du centre-ville "Jas de Ville" - "Bonnefont" - "Mairie" - "Ollioules Centre" - "Résistance" et inversement vers le "Parking Orlandi". À la montée dans le bus, un titre de transport **"évènement-gratuit"**, vous est remis par le conducteur. Il est valable uniquement sur le trajet explicité cidessus pour 1 Aller / Retour le jour même. Ce titre de transport est uniquement valide sur les lignes **12, 11B** et **122**.

La correspondance est impossible. **Attention** il faut valider votre titre de transport dans le bus, à l'aller et au retour.



PUIS-JE ME GARER POUR RÉCUPERER MES COMMANDES CHEZ LES COMMERÇANTS ?

Pour accompagner les commerçants utilisant le « click and collect » avec leurs clients, la ville propose **une place de stationnement dédiée** au début de la rue République. Les rues Nationale et République sont maintenues en zone bleue 30 minutes pour un accès rapide dans les commerces.

JE SUIS PROFESSIONNEL DE SANTÉ, PUIS-JE ME GARER ?

Les véhicules munis d'un caducée peuvent stationner **sans limite** en zone bleue et les services à la personne identifiés par un badge de leur structure bénéficieront de **facilités de stationnement.**

RAPPEL STOP FOURRIÈRE

Afin de limiter les enlèvements coûteux et pénalisants pour les automobilistes, la commune met en place le dispositif « **Stop-fourrière** ». **Le dispositif consiste à prévenir directement sur son téléphone portable l'auteur d'une infraction que son véhicule va faire l'objet d'une mise en fourrière**, tout en lui donnant un délai d'enlèvement lui permettant d'intervenir pour faire cesser la gêne occasionnée. Pour en bénéficier : Demandez votre badge auprès du service fiscalité locale, sur lequel est imprimé un **QR code, unique, lié à l'immatriculation** de votre véhicule et au numéro de votre téléphone portable. Apposez ce badge QR code sous le pare-brise avant du véhicule, côté droit. Lorsqu'un parking ou une voie sont provisoirement fermés au stationnement par arrêté municipal, la police municipale contacte par SMS les propriétaires qui n'ont pas pensé à enlever leur véhicule en indiquant l'heure limite pour venir le récupérer.
Plus d'infos : service fiscalité locale : **04 94 30 41 08**

LA ZONE BLEUE VOUS FACILITE LA VI(LL)E, RESPECTEZ-LA !

Zone Bleue 30 minutes

Rue République	16 places
Rue Nationale	10 places
Long place Lemoyne sur rue République	8 places

Zone Bleue 2 heures

Place Lemoyne	60 places
Avenue Clemenceau	28 places
Parking souterrain Jean Jaurès	56 places
Place Jean Jaurès (sauf jours de marché jeudi et samedi)	33 places
Place du 8 mai 1945	104 places
Cours Voltaire	39 places
Rue Branly	6 places
Rue A Beltrame	6 places
Avenue du 11 novembre 1918	11 places
Place de Verdun	16 places
Rue Maccari	8 places

Zone Blanche

Boulodrome	36 places
Parking Ecole Lei Marrounié	34 places
Gymnase le Vallon	16 places
Rue Marcel Pagnol	41 places
Rue Romain Rolland	24 places
Chemin St Roch	21 places
Rue de Lattre de Tassigny	44 places
Parking Piemontesi	51 places
Espace Orlandi 1 et 2	300 places
Terrain la Capellane	150 places

Stationnement avec badge pendant le temps scolaire puis zone blanche

Parking Trésor public	18 places
Parking Ecole le Château	8 places

Téléchargez les emplacements des espaces de stationnement et les différentes zones bleues sur le site **www.ollioules.fr.**